

## Relevé de délibérations

Le conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance plénière du 4 décembre 2019, a approuvé :

- Le procès-verbal du conseil scientifique plénier du 7 juin 2019, sous réserve de quelques corrections de forme modifiées en séance (6 absentions).
- Le procès-verbal du conseil scientifique plénier du 2 octobre 2019 (3 abstentions)
- L'arbitrage des financements concernant l'appel d'offres du Fonds recherche pour l'année 2020, notamment :
  - L'appel à projet des projets émergents pour un montant total de 307 000 euros
  - L'appel à projet des manifestations internationales pour un montant total de 65 500 euros
  - Le financement de 90 000 euros dans le cadre de l'attractivité d'un nouveau professeur
  - Le financement de 5 laboratoires Juniors (Fabrique sociale du langage, Il était une fois la géophysique, Observation de papillon en apesanteur, le laboratoire écologie et politique et Mutations et approche actuelle de la démocratie).
- Dans le cadre d'appel d'offres concernant le plan pluriannuel d'investissement, la participation à l'achat d'un microscope confocal, le financement de la mise en conformité du PLATIM, plateforme de l'UMS Biosciences ainsi que l'achat d'une plateforme RPE pour le laboratoire de chimie.
- Le vote concernant les statuts de l'Université Cible et en particulier sur les articles concernant l'organisation des pôles Sciences et Humanités et Education et Sport, ainsi que sur la partie concernant l'ENS de Lyon et sur la modification du décret fondateur de l'ENS de Lyon (vote sous bulletin secret : 17 votes favorables, 3 abstentions et 2 votes défavorables).

Le Président du Conseil Scientifique  
Jean-Louis BARRAT

